

lacune. Il a beau être celui des ministres qui est le plus pressé de vanter ce qu'il qualifie de réalisations du Gouvernement, il a néanmoins été obligé de reconnaître, au moins deux fois, que tout cela c'était "à l'exception de l'assurance-santé". Mais justement quelle importance prend cette exception, exprimée sous la forme mathématique que lui donnait hier le ministre? Dans le Livre vert de 1945, la proposition du gouvernement fédéral en ce qui concerne la santé intéressait 150 millions de dollars par an. Cela devait comprendre ce qui est effectivement devenu depuis le programme de subventions à la santé, plus la contribution du gouvernement à un programme national d'assurance-santé.

Si même on ne tient pas compte de ce qu'il n'a jamais été donné suite à la principale parmi ces propositions,—soit à l'assurance-santé elle-même,—et si on en reste à un simple calcul arithmétique, en dollars et cents, on constate que les sommes en cause ne dépassent guère 30 ou 31 millions par année contre les 150 millions primitivement envisagés en 1945. Je n'ignore pas, sans doute, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous disait hier que le Gouvernement s'est actuellement engagé à contribuer annuellement, au titre du programme de subventions à la santé, 48 millions. Mais il sait, comme d'ailleurs le sait aussi son collègue des Finances, que le budget des dépenses ne parle ici que de quelque 31 millions par an. Cet écart de 16 ou 17 millions, ce manque pourrait-on dire, s'explique en partie de la façon suivante: il s'agit d'engagements que le Gouvernement est prêt à prendre à condition que les provinces contribuent à part égale et, bien entendu, si les provinces ne peuvent se permettre ce versement, le gouvernement fédéral n'a rien à verser. Les montants effectivement consacrés à la mise en œuvre du programme de subventions à la santé, cette année-ci, se chiffrent par juste un peu plus de 31 millions.

Si on compare ces 31 millions au montant de 150 millions pour 1945, même sans exprimer ces chiffres en dollars constants, on voit que seulement un peu plus du cinquième du programme a été mis en œuvre. Si on s'exprime en dollars constants, on constate que seulement le dixième des promesses de 1945 a été réalisé. Notons que les promesses faites en 1945 relativement aux services d'hygiène et à l'assurance-santé, bien que fondées pour ce qui est du coût sur des données qu'il faudrait grandement majorer aujourd'hui, visaient à assurer à la population des services complets et suffisants en matière d'hygiène et de services hospitaliers. Les

Livres verts contiennent des déclarations que je classe parmi les meilleures qui soient en faveur des services de santé et de l'assurance-santé sur le plan national. Je ne les citerai pas ce soir, l'ayant souvent fait déjà. On ne se proposait pas simplement d'effleurer le problème mais bien d'accorder à toute la population des services complets et suffisants en matière de santé.

Envisagé sous cet angle et en fonction de dollars constants, autrement dit du coût actuel de la vie, ce programme a été appliqué à 10 p. 100. Quant à l'assurance-santé, inutile de dire que le programme n'a pas été appliqué du tout.

Dans son résumé d'hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été obligé de reconnaître que le gouvernement fédéral n'avait encore rien fait pour tenir la promesse qu'il faisait en 1945 de se charger entièrement des chômeurs aptes au travail. Oh, il y a bien l'offre, la proposition ou la suggestion, ou que sais-je, que le premier ministre (M. St-Laurent) a faite à la conférence fédérale-provinciale de la semaine dernière, mais rien n'a été accompli jusqu'ici. Pour ce qui est de la proposition de 1945, de la mise en pratique de cette proposition, et c'est bien de cela que parlait le ministre hier, elle se réduit à zéro.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a également reconnu, hier, une autre lacune. Il a admis que rien n'a été fait quant aux subventions minutées, autrement dit le programme d'investissements publics qui devait favoriser la mise en valeur de notre pays de façon à éviter le chômage. Pour cet autre aspect des propositions de 1945, les réalisations se réduisent également à zéro.

Mais voyons l'ensemble de la question. Je mentionnerai le chiffre auquel le ministre des Finances veut que je m'en tienne, même si je le crois un peu excessif. En ce qui a trait aux versements accordés aux provinces en échange de la location de domaines fiscaux, on a tout au plus atteint la proportion d'environ 77 p. 100. Dans le domaine de la pension de vieillesse: au plus 66 $\frac{2}{3}$ p. 100. Quant à la santé publique, la proportion, en dollars constants, est de 10 p. 100. Pour ce qui est de la responsabilité fédérale au sujet des chômeurs aptes au travail, elle est de 0 p. 100. Quant aux subventions fournies à propos, en vue de la mise en valeur du pays et d'un programme de travaux publics, d'après le ministre lui-même, les réalisations équivalent à 0 p. 100. Or, comment peut-il parvenir, en additionnant 77 p. 100, 66 $\frac{2}{3}$ p. 100, 10 p. 100, 0 p. 100 et 0 p. 100, à trouver deux tiers? Il y a là, dirait le représentant de Greenwood (M. Macdonnell), une façon de compter